



Séance du 11 mars 2026
Délibération n°27-11032026

OBJET : Lancement d'un appel à candidature pour une « Analyse des besoins sociaux et réalisation d'un colloque jeunesse »

M. Philippe GUIARD, Vice-président en charge du CIAS expose au Conseil d'Administration que la réalisation d'un diagnostic des besoins sociaux est une obligation légale pour les Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS), conformément à l'article R.123-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

- Ce diagnostic doit couvrir l'ensemble de la population relevant de la compétence du CIAS : enfants, jeunes, familles, personnes âgées, personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité.
- Il permet de recenser et analyser les besoins sociaux sur le territoire, d'identifier les priorités d'action et de proposer des orientations cohérentes pour les politiques sociales locales.
- Le rapport issu de ce diagnostic doit être présenté au Conseil d'Administration, ce qui permet au CA de se prononcer sur les orientations et actions à mettre en œuvre.

Dans ce cadre, Philippe GUIARD informe les membres du Conseil du lancement d'un appel à projet visant :

1. à réaliser le diagnostic des besoins sociaux obligatoire ;
2. à organiser un colloque jeunesse, pour présenter les résultats et favoriser les échanges avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire.

L'appel à projet précisera le calendrier de réalisation, les modalités de sélection des candidats et les livrables attendus (rapport final, synthèse, organisation du colloque).

Cette démarche permettra de disposer d'un diagnostic précis et partagé, indispensable pour orienter les actions et dispositifs en faveur de la jeunesse et renforcer la concertation avec les partenaires locaux.

Le montant prévisionnel estimé de l'opération y compris l'organisation du colloque est de 50 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, **à l'unanimité**, de :

- ⇒ **VALIDER** le lancement d'une consultation pour la réalisation de l'ABS et le colloque jeunesse
- ⇒ **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget
- ⇒ **AUTORISER** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 18

Vote :

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour EXTRAIT CONFORME

CRAON, le 11 mars 2026





Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 mars à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 19 février 2026, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : M CLAVREUL Yannick, Mme DAVID Gisèle, Mme De FARCY De PONFARCY Christine, Mme GARBE Pascale, , M GUIARD Philippe, Mme MANCEAU Laurence, M RESTIF Vincent, M TESSIER Jean-Pierre, M TISON Hervé, Mme BRÉHIN Colette, Mme TRICOT Marina, M PLANCHAIS Raymond, Mme MAHIER Aurélie, Mme DEMENAIIS Marie-Hélène, M BOURDAIS Christophe, Mme EVAIN Christelle, Mme GOHIER Odile, Mme RENAULT Patricia,

EXCUSÉS : M BOURBON Aristide, Mme DESHOMMES Catherine, M GERARD Jean-François, M LANGOUËT Christophe, Mme GUIOUILIER Anaïs, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme SORIEUX Vanessa, M GAUBERT Jean-Eudes